

Accord de sous-traitance

Traitement de données à caractère personnel · article 28 du règlement (UE) 2016/679

Tiquiz® · édité par ETHILIFE, SAS au capital de 500 €

RCS Montpellier 909 349 045 · 377 ter, avenue Grassion Cibrand, 34130 Mauguio

Version 1 · 5 août 2026

À quoi sert ce document. Quand tu collectes des contacts avec un quiz Tiquiz, ces contacts sont les tiens, pas les miens. Le RGPD impose alors un contrat écrit entre nous, qui dit ce que je fais de ces données, ce que je m'interdis, et ce qui se passe si quelque chose tourne mal. C'est ce contrat. Il fait partie intégrante des conditions générales d'utilisation et tu l'acceptes en créant ton compte.

1. [Les parties et l'objet](#)
2. [Les rôles de chacun](#)
3. [Description du traitement](#)
4. [Ce à quoi s'engage le Client](#)
5. [Agir uniquement sur instruction](#)
6. [Confidentialité](#)
7. [Sécurité des données](#)
8. [Les sous-traitants ultérieurs](#)
9. [Localisation des données et transferts](#)
10. [Les fonctionnalités d'intelligence artificielle](#)
11. [Le compte Systeme io du Client](#)
12. [L'aide apportée au Client](#)
13. [Les violations de données](#)
14. [Le sort des données à la fin du contrat](#)
15. [Documentation et audit](#)
16. [Responsabilité](#)
17. [Durée, modification et droit applicable](#)

Annexe 1 : le détail du traitement · **Annexe 2** : la liste des sous-traitants ultérieurs

1. Les parties et l'objet

Le présent accord est conclu entre :

ETHILIFE, SAS au capital de 500 €

RCS Montpellier 909 349 045 · TVA FR38909349045

377 ter, avenue Grassion Cibrand, 34130 Manguio, France

Téléphone : **07 57 84 90 88**

Email : hello@tipote.com

Éditrice de **Tiquiz**®, ci-après « le Sous-traitant ».

Le Client : toute personne physique ou morale titulaire d'un compte Tiquiz®, ci-après « le Client » ou « le Responsable de traitement ».

Il a pour objet d'encadrer le traitement des données à caractère personnel que le Sous-traitant réalise pour le compte du Client dans le cadre de l'utilisation de Tiquiz®, conformément à l'article 28 du règlement (UE) 2016/679, ci-après « le RGPD ».

Il fait partie intégrante des **conditions générales d'utilisation** et des **conditions générales de vente**. En cas de contradiction sur un point relatif aux données personnelles, le présent accord prévaut.

2. Les rôles de chacun

Lorsque le Client crée un quiz, un sondage ou un popquiz et recueille les réponses de participants :

- le **Client est responsable de traitement** : c'est lui qui décide pourquoi il collecte ces données, quelles questions il pose et ce qu'il en fait ensuite ;
- le **Sous-traitant traite ces données pour son compte**, uniquement pour lui fournir le service, et n'en fait aucun usage propre.

Le Sous-traitant reste responsable de traitement pour ses propres traitements, et notamment pour la gestion du compte du Client, la facturation et sa relation commerciale avec lui. Ceux-là sont décrits dans sa **politique de confidentialité** et ne relèvent pas du présent accord.

3. Description du traitement

La nature, la finalité, la durée, les catégories de personnes concernées et les types de données traitées sont décrits en **Annexe 1**, qui fait partie intégrante du présent accord.

Les instructions du Client résultent du présent accord, des conditions générales d'utilisation, et des paramètres qu'il définit lui-même dans son compte : les questions de ses quiz, les champs qu'il demande, les tags qu'il applique et les connexions qu'il active.

4. Ce à quoi s'engage le Client

Le Client garantit au Sous-traitant :

- qu'il dispose d'une **base légale** pour chaque traitement qu'il met en œuvre au moyen de Tiquiz®, et qu'il recueille le consentement des participants lorsqu'il est requis ;
- qu'il **informe les participants** de l'identité du responsable de traitement, des finalités poursuivies, de leurs droits et de la façon de les exercer, et qu'il rend sa propre politique de confidentialité accessible depuis ses quiz ;
- qu'il ne collecte **que les données nécessaires** à la finalité annoncée ;
- qu'il répond lui-même aux demandes des participants qui souhaitent exercer leurs droits ;

- que ses instructions sont licites, et qu'il informe sans délai le Sous-traitant s'il estime qu'une instruction constitue une violation du RGPD.

Les données sensibles. Tiquiz® n'est pas conçu pour collecter des données relevant de l'article 9 du RGPD : santé, opinions politiques ou religieuses, orientation sexuelle, origine, données biométriques. Un quiz peut pourtant en révéler sans le vouloir, selon les questions posées. Le Client qui traite de telles données le fait sous sa seule responsabilité, après s'être assuré qu'il dispose d'une base légale renforcée, et il en informe le Sous-traitant.

5. Agir uniquement sur instruction

Le Sous-traitant ne traite les données du Client que sur instruction documentée de celui-ci, y compris en matière de transfert hors de l'Union européenne, sauf obligation légale à laquelle il serait soumis. Dans ce dernier cas, il en informe le Client avant le traitement, à moins que la loi ne l'interdise.

Le Sous-traitant s'interdit d'utiliser les données du Client à ses propres fins, notamment commerciales, de les céder, de les louer ou de les exploiter pour développer ses services.

Le Sous-traitant ne consulte pas les contacts collectés par les quiz de ses Clients. Un accès technique ponctuel n'a lieu que sur demande d'assistance du Client, ou lorsqu'il est strictement nécessaire à la maintenance ou à la sécurité du service, et il est alors limité à ce qui est indispensable.

6. Confidentialité

Le Sous-traitant veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données du Client soient soumises à une obligation de confidentialité, contractuelle ou légale, et reçoivent la formation nécessaire. Cette obligation survit à la fin du présent accord.

7. Sécurité des données

Conformément à l'article 32 du RGPD, le Sous-traitant met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles suivantes :

- **Chiffrement** des données en transit et au repos ;
- **Contrôle d'accès** strict, limité aux personnes qui en ont besoin, avec authentification individuelle ;
- **Isolation logique** des données de chaque Client, de sorte qu'un Client ne peut accéder aux données d'un autre ;
- **Sauvegardes** régulières et procédure de restauration ;
- **Journalisation** des accès administratifs ;
- **Mise à jour** régulière des composants logiciels et des dépendances.

Ces mesures peuvent évoluer avec l'état de l'art. Elles ne seront pas abaissées pendant la durée du contrat.

8. Les sous-traitants ultérieurs

Le Client autorise de façon générale le Sous-traitant à recourir aux prestataires listés en **Annexe 2**. Chacun d'eux est lié par des obligations de protection des données équivalentes à celles du présent accord.

Le Sous-traitant informe le Client de tout ajout ou remplacement de sous-traitant ultérieur, par email, **au moins 30 jours** avant sa mise en service. Le Client peut s'y opposer pour un motif légitime et documenté dans ce délai. À défaut d'accord, il peut résilier son abonnement sans frais, et les sommes correspondant à la période non consommée lui

sont remboursées.

9. Localisation des données et transferts

Les données des Clients et des participants sont **hébergées dans l'Union européenne**, chez les prestataires indiqués en Annexe 2.

Aucune donnée personnelle de participant n'est transférée hors de l'Union européenne dans le cadre du présent accord : ni les prénoms, ni les adresses email, ni les autres champs d'identification, ni les réponses individuelles.

Le Sous-traitant recourt à un prestataire d'intelligence artificielle établi aux États-Unis pour les fonctionnalités décrites à l'[article 10](#). Seuls lui sont transmis les contenus rédigés par le Client lui-même et des statistiques agrégées, dans les conditions de cet article.

10. Les fonctionnalités d'intelligence artificielle

Deux fonctionnalités s'appuient sur un prestataire d'intelligence artificielle : la génération des questions et des textes de résultat, et, pour les formules PLUS, une lecture d'ensemble des résultats du Client.

Ce qui est transmis. Pour la génération, les consignes et les contenus rédigés par le Client lui-même. Pour l'analyse, uniquement des **statistiques agrégées**, du type « 40 % des participants ont choisi la réponse B ».

Ce qui n'est jamais transmis. Aucun prénom, aucune adresse email, aucun champ d'identification, et **aucune réponse individuelle** rattachable à une personne. Le prestataire d'intelligence artificielle ne reçoit donc aucune donnée personnelle de participant.

Ces données ne sont pas utilisées par le prestataire pour entraîner ses modèles.

Le Client s'abstient de saisir des données à caractère personnel dans les champs libres destinés à la génération de contenus, tels que les consignes données à l'intelligence artificielle. Les informations qu'il y inscrit lui-même sortent du périmètre décrit ci-dessus et relèvent de sa seule responsabilité.

Le Client reste responsable de l'usage qu'il fait des analyses restituées.

11. Le compte Systeme io du Client

Lorsque le Client connecte son propre compte Systeme io, le Sous-traitant transmet à ce compte les contacts collectés, sur instruction du Client et au moyen de la clé d'interface que celui-ci fournit.

Systeme io n'est pas un sous-traitant ultérieur du Sous-traitant : c'est un prestataire du Client, avec lequel celui-ci a sa propre relation contractuelle et son propre accord de sous-traitance. Le Sous-traitant n'est pas responsable des traitements réalisés dans ce compte.

Une copie des contacts est conservée dans le compte Tiquiz® du Client, dans les conditions du présent accord.

12. L'aide apportée au Client

Compte tenu de la nature du traitement, le Sous-traitant aide le Client :

- à **répondre aux demandes des participants** qui exercent leurs droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition ou de portabilité. Les fonctions d'exportation et de suppression disponibles dans l'application permettent au Client d'y répondre lui-même ; si une demande dépasse ces fonctions, le Sous-traitant apporte son concours dans un délai raisonnable ;

- à assurer la **sécurité** des traitements et à respecter ses obligations de notification ;
- à réaliser une **analyse d'impact** et, le cas échéant, une consultation préalable de l'autorité de contrôle, en lui fournissant les informations utiles en sa possession.

Si un participant s'adresse directement au Sous-traitant, celui-ci ne répond pas à sa place : il transmet la demande au Client concerné et en informe le participant.

13. Les violations de données

Le Sous-traitant notifie au Client toute violation de données à caractère personnel affectant ses données, **dans les meilleurs délais et au plus tard 48 heures** après en avoir pris connaissance, par email à l'adresse associée à son compte.

Cette notification décrit la nature de la violation, les catégories et le nombre approximatif de personnes et d'enregistrements concernés, les conséquences probables et les mesures prises ou proposées pour y remédier. Si toutes ces informations ne sont pas disponibles immédiatement, elles sont communiquées de manière échelonnée, sans délai indu.

La notification à l'autorité de contrôle et, le cas échéant, aux personnes concernées, incombe au Client en sa qualité de responsable de traitement.

14. Le sort des données à la fin du contrat

À tout moment, le Client peut **exporter** ses données depuis son compte, dans un format structuré et lisible par une machine.

Sur demande du Client, ses données et celles des participants sont **supprimées immédiatement**, sans conservation de copie autre que celles imposées par la loi.

En l'absence de demande, elles sont supprimées ou anonymisées **dans les 30 jours** suivant la fin du contrat, à l'exception des données que le Sous-traitant doit conserver au titre d'une obligation légale, notamment comptable, et qui restent alors protégées par les mesures de l'[article 7](#).

La suppression s'étend aux sauvegardes, selon le cycle de rotation de celles-ci, qui n'excède pas 30 jours.

15. Documentation et audit

Le Sous-traitant met à la disposition du Client les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations, sur simple demande à hello@tipote.com.

Le Client peut faire réaliser un audit, par lui-même ou par un auditeur indépendant qu'il mandate, **une fois par an**, sur préavis écrit de 30 jours, pendant les heures ouvrables, sans perturber l'exploitation du service et dans le respect de la confidentialité des autres Clients. Les frais de l'audit sont à la charge du Client, sauf si celui-ci révèle un manquement grave du Sous-traitant.

Le Sous-traitant tient un registre des catégories de traitements effectués pour le compte de ses Clients, conformément à l'article 30.2 du RGPD.

16. Responsabilité

Chaque partie répond des dommages causés par un traitement qui ne respecte pas le RGPD, dans les conditions de son article 82.

Le Client garantit le Sous-traitant contre toute réclamation, action ou sanction résultant de l'absence de base légale, du défaut d'information des participants ou du caractère illicite de ses instructions.

Les limitations de responsabilité prévues aux conditions générales de vente s'appliquent au présent accord, sans faire obstacle aux droits des personnes concernées ni aux pouvoirs des autorités de contrôle.

17. Durée, modification et droit applicable

Le présent accord prend effet à la création du compte du Client et reste en vigueur tant que le Sous-traitant traite des données pour son compte.

Il peut être modifié pour tenir compte d'une évolution de la réglementation, d'une décision d'une autorité de contrôle ou d'un changement de service. Toute modification substantielle est notifiée au Client par email au moins 30 jours avant son entrée en vigueur, et lui ouvre le droit de résilier sans frais.

Il est soumis au droit français. Les tribunaux compétents sont ceux désignés par les conditions générales de vente.

Annexe 1 • Le détail du traitement

Élément	Description
Objet	Fourniture d'un service de création de quiz, de sondages et de popquiz, de collecte des réponses et de transmission des contacts vers les outils du Client.
Nature des opérations	Collecte, enregistrement, organisation, structuration, conservation, consultation par le Client, transmission vers son compte Systeme io, production de statistiques agrégées pour les formules PLUS, exportation, effacement.
Finalité	Permettre au Client de capter des contacts, de les qualifier au moyen de leurs réponses et de les intégrer à ses propres actions de communication.
Durée	La durée du contrat, puis suppression selon l' article 14 .
Personnes concernées	Les participants aux quiz, sondages et popquiz publiés par le Client, ainsi que les personnes auxquelles le Client donne accès à son compte.
Catégories de données	Les données que le Client choisit de demander dans ses formulaires : prénom, nom, adresse email, pays, téléphone et tout autre champ qu'il crée. Les réponses aux questions, le résultat ou le score obtenu, et la date de participation. Tiquiz® n'enregistre ni adresse IP, ni identifiant de navigateur des participants.
Données sensibles	Aucune n'est demandée par le service. Voir l'avertissement de l' article 4 .

Annexe 2 • Les sous-traitants ultérieurs

Prestataire	Rôle	Localisation
Hostinger International Ltd 61 Lordou Vironos Street, 6023 Larnaca, Chypre	Hébergement de l'application et des vidéos	Union européenne
Supabase	Base de données et authentification	Union européenne
Anthropic	Génération des questions et des textes à partir des contenus rédigés par le Client, et lecture de statistiques agrégées. Ne reçoit aucune donnée personnelle de participant (voir l' article 10).	États-Unis

La version à jour de cette liste est celle publiée sur cette page. Toute modification est notifiée dans les conditions de l'[article 8](#).

Une question sur cet accord ?

ETHILIFE • 377 ter, avenue Grassion Cibrand, 34130 Mauguio

07 57 84 90 88 • hello@tipote.com